



EXERCICE DE SECURITE CIVILE

Plans de secours spécialisés SATER - NOVI

le 3 juin 2014

Dossier de presse

Contact presse :

Préfecture de la Haute-Vienne

Service régional de la communication interministérielle

pref-communication@haute-vienne.gouv.fr - Portable : 06 17 48 14 96 - tel 05 55 44 17 50 ou 17 57

SOMMAIRE

- 1- Plan SATER – recherche et sauvetage d'aéronef en détresse sur terre
- 2- Plan Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) secours à Nombreuses victimes (NOVI)
- 3- Objectifs de l'exercice
- 4- Scénario de l'exercice
- 5- Moyens mis en oeuvre

1- Plan SATER – recherche et sauvetage d'aéronef en détresse sur terre

Les dispositions du plan de secours spécialisé SATER visent à localiser par des moyens aériens, terrestres ou radioélectriques des aéronefs en détresse, disparus ou accidentés dans les délais les plus courts afin d'apporter assistance à ses occupants.

Il s'agit d'un plan départemental arrêté par le préfet pour la mise en œuvre des recherches terrestres, parallèlement et en coordination avec les recherches aériennes menées par l'Armée de l'Air.

Ce dispositif précise les moyens, notamment de recherche et de sauvetage, à affecter à cette mission.

Le plan SATER peut intervenir en amont du plan destiné à porter secours à de nombreuses victimes, dénommé « plan NOVI » ou simplement en amont d'interventions de moindre ampleur selon les circonstances de l'accident.

Le déclenchement du plan intervient dans deux circonstances :

- La disparition d'un aéronef (retard anormal par exemple) ou l'émission de signaux de détresse par le pilote de l'aéronef,
- La chute d'un appareil ou l'atterrissage brutal sur le territoire.

Le plan SATER comporte quatre phases, qui correspondent à une intensification progressive des recherches se traduisant par une montée en puissance du commandement et des moyens :

- Phase SATER ALPHA,
- Phase SATER BRAVO Limitée,
- Phase SATER BRAVO,
- Phase SATER CHARLIE.

Les quatre phases ne sont pas forcément toutes déclenchées.

Lors d'une opération SATER, le préfet est Directeur des opérations de recherches (DOR). Il est assisté par un Commandant des opérations de recherche terrestre (COR), dans la phase de recherche de l'aéronef en détresse et d'un Commandant des opérations de secours (COS) dans la phase de sauvetage des passagers.

La mise en œuvre du plan SATER s'appuie sur les moyens de la gendarmerie nationale, des services incendie et de secours, de la préfecture, des radio-transmetteurs de l'ADRASEC 87 et des collectivités locales concernées.

D'autres services et organismes publics ou privés peuvent apporter leur concours (Armée, Direction départementale des territoires, directions départementales de cohésion sociale et de protection des populations, associations de secourisme...).

Dès le déclenchement du plan, le Rescue coordination center (RCC) - Centre de coordination et de sauvetage de Cinq-Mars-la-Pile est le correspondant direct et privilégié de la préfecture. Le RCC qui dépend du ministère de la défense, travaille avec la direction générale de l'aviation civile pour les opérations SAR (Search and Rescue).

2- Plan Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) secours à Nombreuses victimes (NOVI) (ex plan rouge)

Les dispositions du plan ORSEC NOVI relatives à la prise en charge d'un grand nombre de personnes déterminent les procédures de secours d'urgence à engager en vue de remédier aux conséquences d'un accident entraînant ou pouvant entraîner de nombreuses victimes.

Ce dispositif précise les moyens, notamment médico-secouristes, à affecter à cette mission. L'objectif est de remédier aux conséquences d'un événement majeur provoquant un grand nombre de victimes en prenant en compte les impératifs suivants :

- La rapidité de la mobilisation et de la mise en place des moyens
- L'organisation du commandement et du partage de l'information
- L'emploi des moyens suffisants et adaptés
- La coordination dans la mise en œuvre de ces moyens avec une bonne organisation de la prise en charge médicale

La mise en œuvre du dispositif ORSEC est proposé par le Commandant des opérations de secours (COS) au préfet ou son représentant qui prend la décision de mobiliser les services concernés et d'activer le Poste de commandement opérationnel (PCO) sur le lieu du sinistre et le Centre opérationnel départemental (COD), en salle de crise, à la préfecture.

Les critères généraux devant aboutir à la mise en œuvre du dispositif ORSEC sont :

- Le caractère collectif de l'accident entraînant de nombreuses victimes (nombre établi en fonction des caractéristiques du département)
- La probabilité de nombreuses victimes potentielles liées à un risque collectif
- L'existence d'un besoin sanitaire massif et urgent dû à un grand nombre de victimes

3- Objectifs de l'exercice

L'exercice programmé entre le 2 et le 6 juin se déroule sous l'autorité du directeur de cabinet, Jean-Marie CAILLAUD.

Il a pour objet de tester simultanément deux plans d'intervention :

1) le plan « SATER – Recherche et sauvetage d'aéro nef en détresse sur terre »,

- Tester les procédures de déclenchement des différentes phases du plan
- Renforcer la coordination RCC/COD/équipes de recherche
- Tester la coordination des opérations de recherche et des opérations de secours

2) et une partie du volet « Secours à de nombreuses victimes » du plan ORSEC afin de :

- Tester les opérations de relevage sur le lieu de l'accident, avec un point de regroupement des victimes, puis transport des victimes vers le poste médical avancé (PMA).
- Seul le secrétariat du PMA sera joué
- Tester les procédures d'identification des victimes et l'articulation COD-PCO sur leur identification.

L'opération va mobiliser sur place environ 200 acteurs appelés à intervenir dans ce type de crise : gendarmes, pompiers, médecins urgentistes, ADRASEC, fonctionnaires de la préfecture, ...

Le rôle des victimes sera tenu par les élèves de l'Institut régional de formation sanitaire et social du Limousin de la Croix rouge (IRFSS). Une réunion de présentation de l'exercice et des plans SATER et NOVI s'est tenue avec ces élèves le 7 mai 2014. Ils ont été acheminés ainsi que leur encadrement sur les lieux de l'accident par autocar mis à disposition par la préfecture.

4- Scénario de l'exercice

Le entre le 2 et le 6 juin, le Centre de coordination et de sauvetage -RCC de Cinq-Mars-la-Pile appellera la préfecture de la Haute-Vienne pour l'informer de la recherche d'un avion civil, victime d'un accident. Les détails ne seront dévoilés qu'au déclenchement de l'exercice et de façon progressive. Au départ, l'événement ne sera pas localisé avec précision. Il conviendra alors, de mettre en œuvre les moyens de sauvetage et de recherche, et d'appliquer les mesures SATER pour permettre la localisation de l'épave.

Une fois l'avion retrouvé, cet accident fera des victimes nécessitant le déclenchement du plan ORSEC-NOVI.

La recherche devrait durer environ deux heures; le NOVI sera alors enclenché.

Objectifs

► tester la chaîne d'alerte :

L'exercice permet de tester la chaîne d'information entre les différents services et notamment entre le Centre opérationnel et de renseignements de la gendarmerie (CORG) et le RCC de Cinq Mars-la-Pile, ainsi que la réactivité des services, et de vérifier que les outils du plan SATER sont opérationnels.

Lorsque l'alerte est donnée par le contrôle aérien qui a perdu contact avec l'aéronef, la phase SATER ALPHA est déclenchée. Elle consiste en une simple demande de renseignements adressée directement par le RCC de Cinq-Mars-la-Pile au groupement de gendarmerie compétent. Cette demande n'implique qu'une simple réponse, affirmative ou négative, du groupement de gendarmerie après consultation rapide des unités concernées.

Le préfet est informé de la demande du RCC et des résultats des investigations. **La phase SATER ALPHA** n'entraîne ni enquête ni utilisation d'équipes de recherches.

► tester la chaîne de recherche :

L'exercice permet de tester la mise en œuvre des moyens de sauvetage et de recherche par les services au cours des différentes phases du plan SATER. Les quatre phases étant indépendantes les unes des autres, l'une d'elles peut être déclenchée sans application préalable des phases précédentes.

- La phase SATER BRAVO Limitée.

C'est une demande de renseignements orientée adressée à l'autorité préfectorale par le RCC. Sur proposition du celui-ci, le préfet décide d'activer la mise en œuvre du plan SATER.

A cette phase du plan, l'exercice doit permettre de vérifier le recueil rapide d'informations (moins de deux heures en général) par la mise en œuvre de moyens de recherche mobiles limités (gendarmerie ou police et les radio-amateurs de l'ADRASEC) et la fiabilité des renseignements obtenus par le recoupement avec les renseignements d'origine aéronautique fournis par le RCC.

Après deux heures de mise en œuvre ou dès que les renseignements obtenus confirment l'accident de l'aéronef dans la zone probable, le préfet décide du passage en SATER BRAVO ou CHARLIE et active le COD.

- La phase SATER BRAVO.

L'exercice permet de tester la montée en puissance de la recherche et de renseignements par toutes les informations obtenues notamment auprès des responsables locaux et de la population, ainsi que par une augmentation des moyens de la gendarmerie et d'une mobilisation accrue des radio-amateurs de l'ADRASEC.

- La phase SATER CHARLIE.

La zone probable de l'accident est localisée et sa dimension suffisamment réduite pour opérer des recherches fines. L'exercice a pour but de mettre en œuvre une montée en puissance de la recherche physique de l'épave par des recherches approfondies par tous les moyens réunis et concentrés sur la zone limitée retenue (terrestres, aériens, radio-électriques).

Dès que l'appareil est localisé, l'information est transmise aux services de secours qui seront

appelés à mobiliser des moyens et à intervenir pour la sécurisation du site et l'aide aux victimes.

Le préfet décide du déclenchement des opérations de sauvetage et, en fonction du nombre de victimes découvertes, active le module NOVI du plan ORSEC.

Le déclenchement du plan ORSEC induit l'activation du Centre opérationnel départemental qui réunit à la préfecture les représentants de tous les services impliqués dans la gestion de la crise (Service interministériel de défense et de protection civile, Service départemental d'incendie et de secours, service régional de la communication interministérielle, SAMU, gendarmerie, ARS).

► **Tester la chaîne de commandement :**

Les renseignements recueillis lors de la reconnaissance initiale effectuée par les premiers intervenants arrivés sur le site portent sur la nature précise du sinistre et sa localisation exacte, le nombre et l'état présumé des victimes, la localisation du point de rassemblement des moyens et tout autre élément d'information susceptible d'intéresser l'organisation des secours.

Ces renseignements ont pour objet d'acheminer sur les lieux les moyens de secours adéquats. Placée sous l'autorité du premier commandant des opérations de secours et du premier médecin arrivés sur le site jusqu'au déclenchement du plan ORSEC, la direction des opérations de secours est ensuite assurée par le préfet ou son représentant (directeur de cabinet ou sous-préfet d'arrondissement).

Le DOS veille à la coordination des interventions des professionnels et des moyens positionnés dans la zone d'intervention (point de rassemblement des moyens, périmètre de sécurité, poste médical avancé, dépôt mortuaire, point de regroupement des personnes éclopées et indemnes, poste de commandement opérationnel).

Le plan ORSEC détermine précisément les rôles :

- établissement d'un périmètre de sécurité par les forces de l'ordre,
 - ramassage des victimes, premiers secours et transport jusqu'au PMA par les pompiers,
 - catégorisation des victimes, premiers traitements et évacuation vers les hôpitaux,
- par les équipes du SAMU (**cette partie ne sera pas jouée dans l'exercice**).

La chaîne de commandement est un facteur essentiel de l'efficacité des secours en ce qu'elle doit permettre à chacun de tenir son rôle en complémentarité avec les autres intervenants.

► **Améliorer la traçabilité des victimes :**

Dans la confusion générée par un sinistre, établir de manière précise le nombre des victimes, leur identité et l'endroit vers lequel elles ont été orientées est un exercice qui requiert une grande rigueur. Le poste de commandement opérationnel (PCO) implanté sur le lieu de l'accident permet de fluidifier la prise en charge des victimes. Un secrétariat constitué d'un représentant des forces de l'ordre, un pompier et un permanencier du SAMU veille à la cohérence des informations qui seront transmises au COD après validation par le COS.

► **Tester les moyens communs de transmission entre les différents services :**

Les différents réseaux radio des services de secours peuvent fonctionner sur une fréquence unique, ce qui permet aux intervenants de communiquer sur les mêmes fréquences et d'échanger en permanence, sans être tributaires des liaisons téléphoniques classiques.

► **Tester la capacité de mobilisation des associations de sécurité civile**

5- Moyens mis en œuvre :

En fonction des constats effectués par les premiers services arrivant sur les lieux, chaque service intervenant organise s'il y a lieu la montée en puissance de ses moyens.

Moyens SDIS : environ 40 personnes

Moyens SAMU : environ 5 personnes (seraient beaucoup plus en situation réelle)

Moyens Gendarmerie : environ 105 personnes

Moyens ADRASEC : environ 10 personnes

Moyens préfecture : environ 10 personnes